

LA CHRONOLOGIE
RECTIFIÉE
DU RÈGNE DE HAMMOURABI

PAR LE P. SCHEIL

MEMBRE DE L'INSTITUT



EXTRAIT

DES MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

TOME XXXIX



2C-45



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK, RUE DE LILLE, 11

MDCCCXII

Bibliothèque Maison de l'Orient



162266

LA CHRONOLOGIE

RECTIFIÉE

DU RÈGNE DE HAMMOURABI.

Du grand et long règne de Hammourabi, consacré à l'établissement de la monarchie babylonienne (vers 2100 av. J.-C.), aucune histoire contemporaine, sous forme de fastes ou d'annales, n'est parvenue jusqu'à nous. Des événements particuliers, isolés, telle la construction de sanctuaires à Hallab, Babylone, Borsippa, de grenier ou d'enceinte à Sippar, y font l'objet exclusif de quelques inscriptions commémoratives de peu d'ampleur. Le Prologue du *Code des Lois*, étranger, pour ainsi dire, comme la sagesse même, aux questions de temps et d'espace, chante plus qu'il ne raconte, sans suite historique ni ordre géographique, l'activité féconde du roi, dans une vingtaine de villes. Ça et là, une allusion vague à un fait de guerre, comme si ce grand homme n'avait accoutumé de prendre les armes que par contrainte du devoir, et qu'il ne voulût paraître devant la postérité que comme un roi juste et pacifique ! Nulle part un récit circonstancié de quelque entreprise difficile, comme si ce sage eût tenu à gloire de n'être que l'instrument de la volonté des dieux, sans s'attribuer aucun mérite dans l'accomplissement de sa mission !

Des renseignements variés et ordonnés sur les conjonctures du temps nous viennent d'une source d'où on ne les attendait pas. La littérature *juridique*, alors si florissante, se hausse ici au rang d'auxiliaire de l'histoire, par ses nombreuses références, en matière de dates, à des faits contemporains.

Les hommes en effet n'ont pas, de tout temps, situé, dans la durée, leurs souvenirs au moyen de *chiffres*. Pendant les premiers âges, comme de nos jours encore, chez les peuples restés étrangers

aux conditions de la vie civilisée, on rattachait simplement les événements particuliers à de certains faits publics, majeurs, qui avaient frappé les esprits. L'astre mesureur, c'était souvent le prince, au cours de ses manifestations politiques ou religieuses; l'on disait sans plus : *telle chose advint quand le roi construisit tel temple, creusa tel canal.* — Dans un pays de riche culture comme la Mésopotamie, les transactions commerciales, contrats et comptabilité à long terme, nécessitèrent une estimation méthodique des temps. Parvenus de bonne heure à évaluer la période annuelle, par le retour régulier des saisons d'abord, puis par le nombre des mois et des jours, — Suméro-Accadiens, Assyro-Babyloniens s'attachèrent, non pas à supprimer le procédé vulgaire, mais à le régler. On détermina officiellement la formule d'un fait éponymique, ou le nom d'un personnage éponyme, qu'on fit coïncider, autant que possible, d'un mois de Nisan à l'autre, avec chaque nouvelle année. On dit alors : *telle chose advint le 1^{er} jour du mois des semailles, l'année que le roi creusa le canal Arahtoum.* Autant d'années, autant de formules, si bien que l'écriture cunéiforme n'eut qu'un signe idéographique pour figurer à la fois *nom* et *année*.

De s'élever, en général, à l'idée pleine d'une chronologie fondée sur une *ère*, c'est-à-dire de délivrer la supputation des temps, de personnalités caduques, et de substituer aux noms propres et aux périodes grammaticales des chiffres continus se rattachant tous à une même époque, — cela appartenait-il à l'esprit inventif des Suméro-Accadiens et des Babyloniens? . . . En fait, ils n'y atteignirent pas. Nous voyons à un moment les contemporains de Ouroukaghina à Sirpourla, dans leur comptabilité, chevronner un clou horizontal, du chiffre de l'année courante calculée sur l'avènement du prince; — plus tard, les Larséens, ébaucher, à leur tour, un tronçon d'ère sur l'époque de la prise de Isin, — et enfin, vers 1600, les Babyloniens, adopter pour toujours les ères *régnales*. Entre temps, c'est un grand avantage pour nous que, par respect pour leurs traditions, ou par étroitesse de sens

historique, ils ne se soient pas portés jusqu'à la perfection du genre, et qu'ils n'aient abandonné que lentement, comme à regret, l'ancienne manière qui *dénomme* les temps, sans les dénombrer explicitement.

Les contrats et pièces de comptabilité, qui nous assaillent en si grand nombre vers le deuxième millénaire, sont donc presque tous pourvus, en guise de date, d'une formule qui rapporte un événement considérable, personnifiant l'année courante. Il est beau d'avoir par ce moyen, à défaut d'une histoire proprement dite, l'argument historique de divers règnes; c'est la bonne fortune qui nous échoit, en particulier pour les temps de la première dynastie babylonienne.

Ces formules étaient promulguées, par autorité publique, dans les premiers jours de l'année. On croit posséder la copie d'un de ces édits royaux dû à Samsou ditana (Berl. 1200). *La nouvelle année*, dit-il, *qui a commencé le 1^{er} Nisan s'écrira ainsi : Année où le roi Samsou ditana voua au dieu Šamaš, qui a exalté sa royauté dans son temple, des soleils en pierre dušî, en lapis, en or. . . , en argent. . .*

Certains ouvrages en cours d'exécution, certaines éventualités dépendant discrétionnairement de la volonté souveraine et partant faciles à prévoir, pouvaient se prêter dès le premier jour à l'office éponymique : d'autres contingences, comme la prise d'une ville, la défaite d'une armée ennemie, impossibles à pressentir, même dans leurs causes, ne devaient s'employer qu'après coup, rétrospectivement, pour marquer à son début l'année nouvelle. Nous concédons sans peine à la chronologie contentieuse que les anciens, sans brouiller les faits, n'établirent pas toujours une adaptation rigoureuse du fait au temps. Il s'agissait moins, en effet, de faire œuvre d'historiens que de décorer d'un nom une division du temps, considérée comme une sorte d'hypostase. Tantôt la corrélation était parfaite, tantôt on l'obtenait au moyen d'un léger glissement, sans préjudice de l'ordre général.

Exceptionnellement, surtout sous les rois d'Our, lorsque les années étaient des *années blanches*, c'est-à-dire qu'aucun événement remarquable ne se dessinait aux horizons, la dernière rubrique était rappelée une fois, au besoin deux et trois fois, et l'on écrivait : Contrat fait tel jour, tel mois de l'année *cadette* ou *sous-cadette* de celle où le roi ravagea Kimas(ki).

Une année ainsi commencée sans une rubrique spéciale voyait-elle entre temps s'accomplir un fait nouveau, frappant, il arrivait qu'on en prenait occasion pour lui créer, chemin faisant, une formule indépendante, et les deux manières de dater, l'ancienne et la nouvelle, couraient simultanément, soit que ce double emploi fût facultatif, soit que certains scribes ne connussent pas toujours les innovations de la chancellerie. Par exemple, la *neuvième année* de Samsou ilouna est celle qui a suivi l'année de la fabrication de l'estrade royale, et tel contrat du *deuxième* mois est ainsi daté; mais c'est aussi l'année de l'expédition contre les *Kaššî*, survenue sur ces entrefaites et enregistrée dans les listes récapitulatives, et tel contrat du *septième* mois est daté d'après cet événement. Or, voici dans un contrat du *onzième* mois, un scribe qui ignore ou dédaigne cette formule propre, et recourt encore à la première que nous croyions obsolète. (Meissner, *Alt. Priv. Recht*, n° 73; *Cuneif. Texts*, II, 5, IV, 17, n° 3; King, *Hamm.* II, n° 102.)

On trouve d'autre part plus de formules propres que d'années de règne, sous Hammourabi par exemple. Deux formules propres affecteraient-elles quelquefois une même année? . . . J'ai peine à croire qu'on ait débaptisé (si l'on peut dire) une année déjà dotée d'un nom, pour lui en attribuer un autre, tiré d'un événement plus récent. Cette redondance apparente ou cette diversité doit s'expliquer par l'origine diverse des documents et de leurs auteurs.

En effet, dans les provinces éloignées, du côté de la Syrie et de la Palmyrène, par exemple, des formules intéressant directement la capitale n'eussent pas toujours été d'une application heureuse. Creuser un canal aux environs de Sippar, construire une chapelle à

Kiš, en quoi cela importait-il aux gens de Hana ou de Damas ? ils ne s'en ressentent non plus que les Égyptiens ! — Une autorité sagement inspirée permit donc que le formulaire variât à l'occasion et s'inspirât d'événements régionaux, dans les provinces lointaines. Un contrat de mariage, à onomastique spéciale et avec des particularités linguistiques qui en trahissent la provenance occidentale, porte, en rapport avec cette origine, la date suivante, qui ne peut se placer dans une liste proprement babylonienne : *Année où le roi Hammourabi creusa le canal Habour ibal bougaš depuis la ville de Zakkou Išarlim jusqu'à la ville de Zakkou Igitlim* (Proceed. of. Bibl. Archaeol., 1907, p. 180-181). On devine quelles sources et ressources complémentaires l'historien trouverait dans les séries complètes de semblables argiles !

Reconnaissons cependant que cet apport historique dû à la littérature juridique ne donne pas nécessairement la *suite* des faits ainsi allégués. Nous la restituerions, cette suite, au moyen des seuls contrats, si, nombreux et variés, ils se référaient plus souvent par allusion à quelque instrument antérieur. Or il est rare qu'ils se commandent les uns les autres, ou que, dans l'état actuel de notre documentation, nous ayons le dossier successif d'une même affaire, les archives complètes d'une même famille... Mais Ourites et Babyloniens eux-mêmes ne manquèrent pas de combler cette lacune quand, pour les besoins de leur comptabilité, pour le bon exercice de la justice dans les conflits d'intérêts, pour l'instruction des jeunes scribes, ils crurent indispensable de rédiger des listes récapitulatives de l'ensemble de ces formules. C'est à l'aide de telles nomenclatures, arrivées jusqu'à nous plus ou moins intégrales, que nous arrêtons l'ordre des principaux événements des règnes de Dounghi, et des rois de la première dynastie.

Les contrats du règne de Hammourabi nous fournirent ainsi sur 43 années les événements éponymiques de 36 ; les listes récapitulatives nous donnèrent la suite chronologique de 35 événements sur 43. L'une de ces listes, qui provient de nos fouilles à Sippar, se

trouve au Musée de Constantinople, trois autres (de même origine, sans doute) sont conservées au Musée britannique. D'après ces quatre documents *fragmentaires*, une ordonnance de l'ensemble a été tentée par A. POEBEL, dans la 2^e partie du VI^e volume de la *Babylonian Expedition* de l'Université de Pensylvanie (p. 56 à 122). Le document que j'ai eu l'honneur de présenter récemment à l'Académie, et qui m'appartient, est un inventaire chronologique presque complet de tous les titres des années de Hammourabi. Il comble des lacunes, dissipe des doutes, rectifie notre classement, et fixe les grandes lignes d'une des plus florissantes époques de l'antiquité babylonienne.

FACE.

1 mu	<i>Ha-am-mu-ra-bi lugal-é</i>
2 mu	[<i>nig-si</i>]- <i>sa ma-da-na i-ni-in-gar-ri-eš</i>
3 mu	[<i>giš-gu</i>]- <i>za (an) Nannar Kâ-dingir-ra-ki</i>
4 mu	<i>Gâ-ge- a- ki</i>
5 mu	<i>En (?) Ka (?)-aš (?)-ša (?)-bar (maš, an)-ki</i>
6 mu	<i>Bad (an) La- az</i>
7 mu	<i>Unuk-ki I-si-in-ki</i>
8 mu	<i>ma-da gù id Zu(?) -mu-dar(??)</i>
9 mu	<i>Id Ha-am-mu-ra-bi</i>
10 mu	[<i>erim a-d</i>] <i>am Mal-ge-[ki]</i>
11 mu	[<i>Ra-bi-k</i>] <i>am-[k]i</i>
12 mu	<i>giš [gu-za] (an) Zar-pa-ni-tum</i>
13 mu	<i>ki lugal gub (?) -ba</i>
14 mu	<i>giš gu-za (an) Ninni Kâ-dingir-ra-ki</i>
15 mu	<i>alam imin-bi</i>
16 mu	<i>giš gu-za (an) Na-bi-um</i>
17 mu	<i>giš gu-za (an) [Ninni] Ki-bal maš-du (kak)-ki</i>
18 mu	<i>bara (an) En-lil-ra</i>
19 mu	<i>Bad En-igi-har-sag-ga</i>
20 mu	<i>giš gu-za (an) Iškur-ri</i>
21 mu	[<i>Bad al Ba-z</i>] <i>i-ki</i>
22 mu	[<i>alam Ha-am-mu</i>] <i>-ra-bi</i>

FACE. (*Suite.*)

23 mu	[<i>apin bad Zimbir-ki</i>]
24 mu	[<i>kak-giš (an) En-lil-ra</i>]
25 mu	[<i>Bad Zimbir-ki</i>]

REVERS.

26 mu	<i>ša</i>
27 mu	<i>šu-n[ir](?) . . .</i>
28 mu	<i>É nam-ḥe</i>
29 mu	<i>alam (an) Ša-a⁽¹⁾la</i>
30 mu	<i>umman Nim-ki</i>
31 mu	<i>ma-da É-mu-ba-lum-ki⁽¹⁾</i>
32 mu	<i>umman Eš-nun-na</i>
33 mu	<i>Id Ḥa-am-mu-ra-bi nu-ḥu-uš ni-ši</i>
34 mu	<i>Anu (an) Ninni ki (an) Na-na-a</i>
35 mu	<i>Bad Ma-rì-ki</i>
36 mu	<i>É-me-te-ur-sag</i>
37 mu	<i>umman Tu-ru-uk-ki</i>
38 mu	<i>Eš-nun-na-ki a-gal-gal-la</i>
39 mu	<i>nigin gù-da⁽¹⁾-bi</i>
40 mu	<i>É-meš-lam</i>
41 mu	<i>(an) Taš-me-tum</i>
42 mu	<i>Bad Kar (an) Samaš</i>
43 mu	<i>Zimbir uru d[ù . . .]</i>
	<i>43 mu Ḥa-am-[mu-ra]-bi</i>

Sin muballiṭ meurt, son fils lui succède. À partir du premier *Nisan* suivant, commence :

La 1^{re} année, dite de Hammourabi, roi.

La 2^e année est celle où lui et ses préfets mettent l'ordre dans le pays,

La 3^e année celle où l'on fait un trône au dieu Nannar, à Babylone,

⁽¹⁾ Sic.

- La 4^e année celle où l'on construit l'enceinte du cloître dit *Gagoum*, à Sippar, dans le voisinage,
- La 5^e année celle où l'on fonde *En Kaššabar* (*ki*), une ville inconnue (Lecture douteuse),
- La 6^e année celle où l'on fonde *Bad Laz*,
- La 7^e année celle de la prise de Ourouk et Isin. (Dans le Sud, Rim Sin, d'origine élamite, successeur direct des princes d'Isin et d'Our, se maintient, en dépit des efforts de Sin mouballiṭ et de Hammourabi pour le réduire. L'occupation d'Isin et Ourouk par les Babyloniens devait n'être que provisoire.)
- La 8^e année mentionne, semble-t-il, une campagne contre le pays riverain du canal. . . (Impossible de lire ici *Emubal* ou *šu nuḥšu*; *mu* seul est certain.)
- La 9^e année est celle du creusement du canal *Hammourabi-ḫegal*.
- La 10^e année est celle où le roi eut affaire aux gens de *Malgî*, non pas en usant de violence, mais, comme dit le Prologue du Code, pour les abriter dans leur détresse. (*Malgî*, d'après le kudurru de *Melišihou-Houn-noubatoum*, était limitrophe du Pays maritime et du Canal royal. Les dieux y étaient *Éa* et *Damkina*. Nous connaissons aussi deux de ses rois : *Ibiq Istar* et *Takil ilišou*.)
- La 11^e année est celle de *Rabikoum*. (D'après les annales de Toukoulti Ninip, cette ville est à 3 étapes de Sippar, à 5 de Babylone, en amont sur la rive droite de l'Euphrate. Le texte est écourté, et il reste douteux qu'il s'agisse d'un succès militaire.)
- La 12^e année on fait un trône à la déesse *Zarpanit*.
- La 13^e année on fait une estrade d'or au roi.
- La 14^e année on fait un trône à *Istar*, à Babylone.
- La 15^e année on fait 7 images ou reliefs.
- La 16^e année on fait un trône à *Naboû*.
- La 17^e année on fait un trône à *Istar* de *KIBAL ṣabâti* « Gué des gazelles ». (Cette localité, qu'on a méconnue, est citée IV Rawl. 36 (38), n° 1, Col. 2. 16).

- La 18^e année on restaure le temple de *Ellil*. La masse d'armes de ce dieu n'est vouée que six ans plus tard (cf. *inf.*).
- La 19^e année on construit *Bad Igi ħarsagga*.
- La 20^e année on fait le trône de *Adad*.
- La 21^e année on élève l'enceinte de (*al*) *Bazi(ki)*.
- La 22^e année on fait la statue de *Ĥammourabi*.
- La 23^e année on fonde l'enceinte de *Sippar*.
- La 24^e année on fait la masse d'armes d'*Ellil*, — mais on ne restaure pas le temple de ce dieu (cf. *sup.*).
- La 25^e année on achève l'enceinte de *Sippar*.
- La 26^e année on fait un grand . . . (le nom du monument manque).
- La 27^e année on fait l'emblème (*šunir*) d'or.
- La 28^e année on restaure *Énamhe* ou le temple d'abondance (de *Adad*).
- La 29^e année on fait une statue à *Šála*, parèdre de *Adad*.
- La 30^e année on défait les *Élamites*.
- La 31^e année on ravage *Emoubal*, on défait *Rim Sin*.
- La 32^e année on défait les gens d'*Ešnounna*.
- La 33^e année on creuse le canal *Ĥammourabi nouħouš niši* (*Ĥammourabi* est Abondance aux hommes).
- La 34^e année on restaure *Étoùrkalama*, en l'honneur des dieux *Anou*, *Ninni*, *Nanai*.
- La 35^e année on détruit l'enceinte de *Mari(ki)*. (Ce n'est pas l'année de la fondation de *Kar Šamaš* ou de son enceinte, cf. *inf.*)
- La 36^e année on restaure *Émete oursag* à *Kiš*. (Ce n'est pas celle où l'on honore exceptionnellement la déesse *Tašmetoum*, cf. *inf.*)
- La 37^e année on défait l'armée de *Touroukki*. (Ce n'est pas celle de la ruine de l'enceinte de *Mari(ki)*, cf. *sup.*) Le pays de *Touroukki* doit se trouver au Nord de la Babylonie. *Adad-narari I^{er}* (1325) le cite avec *Nigimti*, immédiatement avant le pays montagneux des *Qouti*.
- La 38^e année, par les grandes eaux, on ruine *Ešnounnak*. (Cette formule ne fait pas double emploi avec celle de l'expédition contre *Touroukki*, cf. *sup.*)

- La 39^e année est celle où le roi soumet la totalité de ses ennemis habitant le désert. L'emploi de *nigin*, pour marquer la totalité, semble impliquer qu'il s'agit de plusieurs groupes d'ennemis, distincts, comme les tribus du désert. *Dul edin ki* supporte bien le sens de *déserticole*.
- La 40^e année on agrandit ou on restaure le temple *Emešlam* de Nergal à Koutha dans le voisinage. (Celle d'un creusement de canal *Tišit-Ellil* est une formule qui semble tirée d'un autre district.) Si les travaux de l'*Emešlam* mentionnés ici sont les mêmes que ceux auxquels le Prologue du Code fait allusion (III-4-6 *murappiš mimma šumšu ana Mešlam*), il s'ensuit que la promulgation du Code est à reporter après la 40^e année du règne.
- La 41^e année on voue un objet d'art à la déesse *Tašmetoum*. (Ce n'est pas celle de la restauration de *Émete oursag* à Kiš, cf. *sup.*)
- La 42^e année on construit l'enceinte de *Kar Šamaš(ki)*. (Celle de la construction de *Širamaḥ* est une formule qui semble étrangère à cette région.)
- La 43^e année enfin, on surélève l'enceinte de *Sippar*.

Ce sont là, dit le texte, les 43 années de *Hammourabi*.

Voici donc ordonnée la somme des gestes de Hammourabi. Le plus grand nombre y est d'ordre religieux ou liturgique, une douzaine s'y rapportent à la canalisation et à la fortification; le reste concerne des faits de guerre. Ces derniers sont de deux sortes : 1^o des coups de main où l'on surprend des villes ennemies, comme Isin, Ourouk (bientôt reprises), — où l'on châtie par le démantèlement des villes rebelles, comme Mari (ki), etc.; 2^o des expéditions proprement dites : celle de la 37^e année contre le peuple de Touroukki; celles des 30^e, 31^e, 32^e années contre les gens d'Elam, Emoutbal et Ešnounak.

Les savants qui identifient Hammourabi avec *Amraphel* chercheront ici trace et place d'une campagne dans l'Ouest.

Il y aurait certes lieu de s'étonner qu'un pouvoir, contesté dans son centre, n'eût pas été inquiété en Occident, sur le moyen Euphrate, le

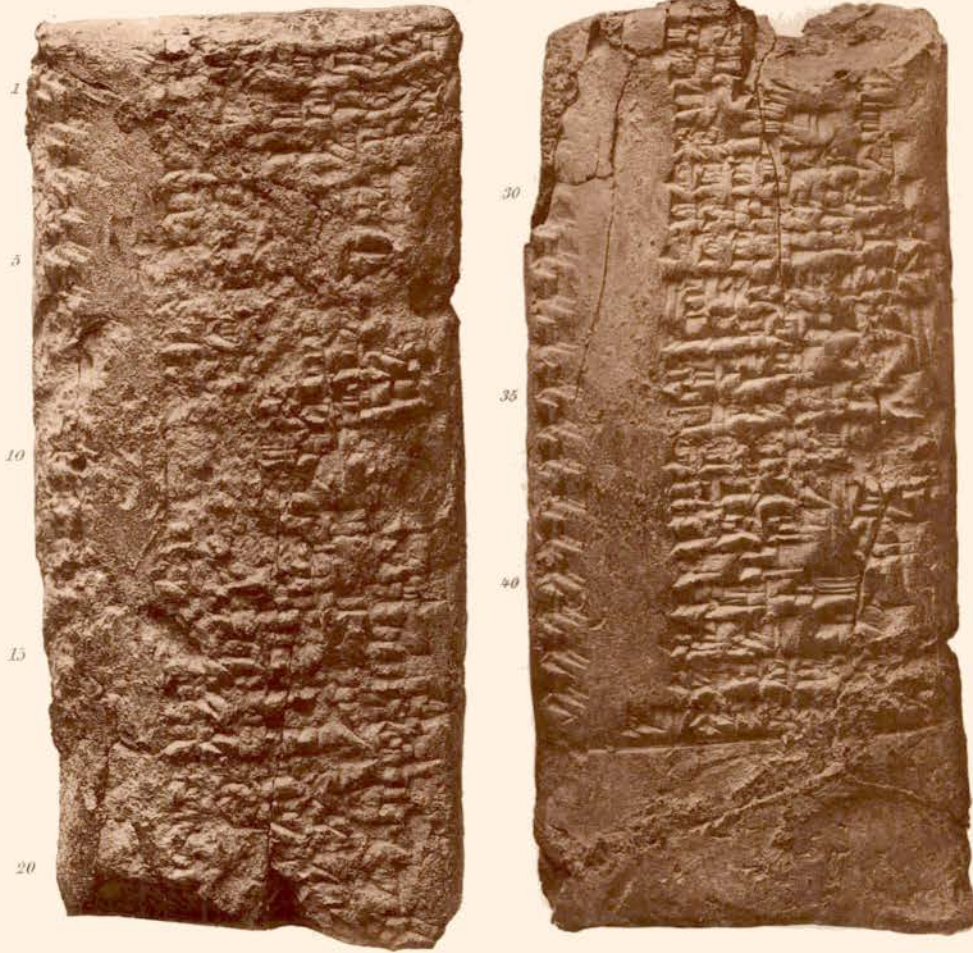
Habour, et au delà, en Palmyrène. Hammourabi, en effet, se dit *roi de l'Ouest*, comme l'avait été Koudour Mabouk, père de Rim Sin, qu'il supplante; comme le sera Ammiditana, son propre descendant et successeur. Son autorité s'étend sur Assur et Ninive (le Prologue du Code en fait foi), et les pays riverains du Habour vivent sous sa dépendance. Évidemment les populations semi-nomades des bords de l'Euphrate et de la Palmyrène supportaient mal le joug étranger. Elles étaient contenues, comme elles le seront sous les Séleucides, les Byzantins et les Turcs, par des postes militaires stationnés çà et là. De ceux-ci quelques-uns pouvaient dater de l'ancien régime, Élamites de Koudour Mabouk et Rim Sin; il s'y trouvait des Babyloniens, de ces Gouti qui depuis peu revendiquent leur place dans l'histoire, des Assyriens dont nous savons, par une lettre du roi à Sin idinnam, qu'ils servaient dans ses milices. — Pour ces troupes perdues que n'affectaient guère les vicissitudes de la métropole, fût-ce un changement de dynastie, c'était, à l'état permanent, la vie de police, d'escarmouches, d'incursions. Puisqu'il en reste, dit-on, une réminiscence dans le XIV^e chapitre de la Genèse, quelque trace doit en subsister aussi dans nos formules.

La 39^e année paraît être de fait celle où « l'on subjugué l'ensemble des ennemis habitant le désert », en d'autres termes, l'année où, après des efforts redoublés, longs et pénibles, les nomades et semi-nomades de l'Ouest semblèrent définitivement soumis. Quoi qu'il en soit d'*Amraphel*, ce succès couronne la carrière militaire de Hammourabi, qui voue dès lors exclusivement à des œuvres pacifiques les quatre dernières années de sa vie.

Par contre, pourquoi dissimuler la surprise que l'on éprouve de ne trouver dans notre *palmarès* aucune mention d'une *Année du Code des Lois*, de ce code désormais fameux, et propre de tout temps à immortaliser non seulement une année, mais un siècle entier? Gravé en plusieurs exemplaires sur des stèles de diorite, il fut publié vers la

fin du règne, s'il est vrai que les travaux de l'*Emešlam*, rappelés par le Prologue (III, 4-6) sont les mêmes qui eurent lieu, d'après le nouveau texte, en la *quarantième* année. Testament vraiment royal, grande œuvre, s'il en fut, où, pour avoir respecté la sagesse des anciens ses précurseurs, Hammourabi mérita de les comprendre et de les surpasser tous! Il est probable que ses sujets, ses conseillers eux-mêmes, ne virent dans cette codification qu'un effort assez banal de scribes, sur des rudiments qui depuis longtemps couraient parmi eux, alors qu'une expédition militaire, le creusement d'un canal nouveau ou la restauration d'un sanctuaire délabré, leur semblaient des événements plus dignes de mémoire.

Cette indifférence est amplement rachetée aujourd'hui, à quarante siècles de distance, par la haute estime de tous ceux qui s'intéressent aux Lettres anciennes, et qui sans aucun doute se plaindraient à appeler *Année du Code des Lois* celle où le monument de Hammourabi exhumé à Suse, transporté en France, vint occuper une place d'honneur, au Louvre, dans le Département des Antiquités orientales.



Les années de Hammurabi

Hérog. I. Schulzenberger Paris